

ANNEXE 3

BREVE PRESENTATION DU CNCR

Le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) est né d'un long processus qui a mûri dans le contexte de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) et du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA). Avec le désengagement l'Etat qu'impliquent ces politiques les producteurs se sont organisés à la base en OP (Organisations de Producteurs) sous diverses formes, associations, GIE, etc...puis en fédérations et unions parfois suscitées par l'Etat. Mais aucune de celles-ci n'avait pu fédérer les organisations faïtières des OP.

Le premier jalon dans la naissance du CNCR est posé en réalité par la FONGS (Fédération Nationale des ONG du Sénégal, ONG évoluant en milieu rural). Cette fédération, futur membre du CNCR est née en 1974. Dès les premières années de la NPA, elle a cherché une réponse des OP membres pour résoudre un des problèmes nés de l'ajustement structurel (accès au financement et aux intrants). Mais la FONGS a pris aussi l'initiative d'organiser la réflexion sur les politiques d'ajustement avec ses propres ressources humaines et financières. « Par une revue historique du mouvement paysan, des politiques agricoles, un diagnostic des conditions naturelles de production, du statut et de l'identité du paysan, l'exercice a conduit au plan pédagogique, sur un mode itératif, a donné la parole aux paysans pour qu'ils expriment et argumentent leur perception de l'ajustement structurel, des politiques agricoles, de leur avenir, contradictoirement avec celles des décideurs ou des experts ». (Construction du mouvement paysan sénégalais : contribution et rôles du CNCR, document CNCR).

Les débats ont abouti au Forum de Thiès, du 18 au 20 janvier 1993, sur le thème : « quel avenir pour le paysan sénégalais ? » Ce Forum avait réuni plus 300 représentants des organisations de producteurs et des représentants de l'Administration.

Sur recommandation du Forum le CNCR fut créé le 17 Mars 1993. Il se fixe trois objectifs :

- a) favoriser le dialogue, la réflexion en commun et le partage des expériences pour renforcer l'unité des OP autour du développement rural
- b) mettre en commun les ressources, les capacités et les informations
- c) faire du CNCR le représentant unique des fédérations et unions d'OP pour discuter avec l'Etat et les bailleurs de fonds.

Pour atteindre ces objectifs et participer au développement du pays le CNCR s'appuie sur trois principes :

- 1) l'Etat est seul souverain pour définir une politique de développement agricole
- 2) le développement rural, pour se réaliser, exige l'implication d'autres acteurs que les ruraux
- 3) les ruraux, réunis, entendent s'assumer en étant associés aux décisions qui déterminent leur avenir.
- 4)

Le CNCR revendique 4 000 000 de ruraux regroupés dans des OP de base qui forment les 21 fédérations et unions qui sont les membres du CNCR. Parmi celles-ci on peut citer notamment :

- la FONGS : Fédération des ONG du Sénégal
- l'UNCAS : Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal
- l'UNCES : Union Nationale des Coopératives d'Eleveurs du Sénégal
- FENAGIE PECHE : Fédération Nationale des GIE de Pêche
- FENAGIE H : Fédération National des GIE des Horticulteurs
- FENAGIEE : Fédération Nationale des GIE d'Eleveurs

- FNGPFS : Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine du Sénégal
- UNCEFS : Union Nationale des Exploitants Forestiers du Sénégal
- FPA : Fédération des Périmètres Autogérés de la Vallée du Fleuve
- ADNA : Association pour le Développement de Namarel et villages Environnants
- FPTI : Fédération des Producteurs de Tomate Industrielle
- FNPC : Fédération Nationale des Producteurs de Coton
- UNPMS : Union Nationale des Producteurs Maraîchers du Sénégal
- FNPMN : Fédération Nationale des Producteurs Maraîchers de la zone des Niayes
- FEPROBA : Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé
- UNAS : Union Nationale des Apiculteurs du Sénégal
- CNPS : Collectif National des Pêcheurs du Sénégal
- ANAPES : Association Nationale pour la Promotion de l'Elevage au Sénégal

Au niveau du sous secteur de la foresterie deux fédérations ont fusionné pour donner l'UNCEFS.

La stratégie du CNCR pour atteindre ses objectifs s'est forgée par la pratique, sur le terrain. L'organisation la formule en trois points :

a) L'autocritique et la revalorisation de l'identité paysanne : le producteur ne veut plus tout attendre des autres ; il reconnaît sa part de responsabilité dans la crise du monde rural (endettement, dégradation des ressources). Mais il se considère comme un élément important de la société dont la survie dépend en partie de lui ; il tient au respect des engagements qu'il a souscrits et doit compter sur son travail pour aller de l'avant.

b) Le renforcement des capacités d'analyse et de propositions : la base de travail du CNCR doit reposer sur « les capacités des responsables des organisations rurales à appréhender correctement les préoccupations des producteurs et à comprendre, voire anticiper le contexte et l'environnement dans lesquels s'inscrivent leurs activités et projets. ». Des études, des séminaires, des formations sont régulièrement organisés au profit de centaines de responsables d'OP sur, notamment l'étude de l'exploitation agricole familiale, le développement durable, les filières agricoles, la recherche, la vulgarisation, le montage de programmes de développement alternatif.

c) Une approche des problèmes par partenariat avec :

- l'Etat et ses démembrements comme un des fondements de la construction d'un mouvement paysan ; le CNCR considérant l'Etat comme son principal partenaire
- les élus locaux dans la gestion des terres, le recouvrement de la taxe rurale, le remboursement du crédit
- les partenaires au développement, les ONG et le secteur privé par la recherche d'intérêts communs.

Ce partenariat s'est concrétisé de façon concrète et spécifique avec les institutions de recherche et de conseil agricole (ISRA, ITA, ANCAR) par la création de cellule de concertation pour la recherche et le développement permettant, pour les programmes, de partir des demandes des OP et de leurs critiques en tant qu'utilisateurs des services agricoles.

Les résultats obtenus par le CNCR en moins de dix ans d'existence prouvent la pertinence de ses objectifs et l'efficacité de sa stratégie.

D'abord le CNCR est reconnu, de façon incontestable, comme le principal porte-parole du monde rural dans sa diversité. Les concertations que le Gouvernement mène périodiquement avec les ruraux à travers le CNCR. Son point de vue est pris en compte

dans l'évaluation des situations du monde rural ; il préside un certain nombre d'institutions comme le FNRAA et effectue des « prestations » pour l'Etat (exemple des ateliers de réflexions les projets de loi d'orientation agricole, de réforme foncière, etc...).

Ensuite le CNCR revendique une part dans l'amélioration des services rendus par la recherche et le conseil agricole et une articulation innovante dans la conception du PSAOP dont une des composantes est mise en œuvre par les producteurs à travers le CNCR. La plateforme des organisations de producteurs est un des piliers essentiels du PSAOP.

Enfin le CNCR a obtenu la rétrocession des fonds publics des anciens Petits Projets Ruraux pour le Développement à la Base (6 milliards de FCFA). Appliquant sa stratégie de recherche de partenaire, le CNCR s'est associé aux élus locaux (APCR, devenue ANCR, Association Nationale des Conseillers Ruraux) et aux anciens groupements bénéficiaires du projet pour créer l'ASPRODEB (Association Sénégalaise pour la Promotion de Petits Projets du Développement à la Base). Dans ce cadre l'ASPRODEB a créé l'Agence d'Exécution des Projets (AGEP). Cette première expérience de gestion de fonds publics par les organisations de producteurs qui définissent elles mêmes les investissements a été un test concluant. C'est pourquoi d'autres programmes ont été confiés à CNCR/ASPRODEB : le PSSA (Programme Spécial Sécurité Alimentaire), le PPSA (Projet Promotion Paysanne dans le cadre de la gestion des terroirs pour la Sécurité Alimentaire), le PTT (Programme Transfert de Technologie).

La composante « Appui aux Organisations de Producteurs » du PSAOP est aussi confiée au CNCR par l'intermédiaire de l'ASPRODEB. Une mission récente de la Banque Mondiale (novembre 2003) a conclu que la gestion est satisfaisante : « l'analyse du compte d'exploitation du CNCR au 30 Septembre 2003 atteste d'une gestion saine des ressources ». Elle montre aussi :

- la diversification des ressources du CNCR puisque la composante OP du PSAOP gérée par le CNCR ne représente que 36% des ressources ;
- d'autres bailleurs soutiennent la construction et le fonctionnement du CNCR
- les salaires et autres coûts de fonctionnement ne représentent que 24% des emplois, ce qui montre que « la majorité des ressources est affectée à la réalisation du programme (PSAOP) et non au fonctionnement » de la structure CNCR.

Pour le CNCR ces résultats positifs s'expliquent par les facteurs suivants, qui constituent ses points forts :

- 1) l'ouverture politique de l'Etat qui a eu la volonté de responsabiliser et d'associer les organisations de producteurs dans la définition et la mise en œuvre de sa politique agricole
- 2) une perception claire des rôles et responsabilités des acteurs
- 3) la mobilisation des membres
- 4) l'existence d'un leadership efficace
- 5) le refus de marginalisation des paysans et l'établissement d'un réseau d'alliances
- 6) la bonne connaissance des mécanismes d'appui au développement et une pratique claire du partenariat

Les points faibles du CNCR sont essentiellement au nombre de deux :

- 1) Un niveau inégal d'institutionnalisation et de représentativité des fédérations et unions membres du CNCR ; alors que certaines fédérations ou unions sont

organisées et jouissent d'une bonne représentativité, d'autres voient leur crédibilité mise en cause pour des raisons de représentativité et d'efficacité.

- 2) La faiblesse des capacités de planification stratégique.